

Commission de Suivi de Site

LANXESS TRIMET

Réunion du 23 septembre 2024
à 16h à Saint-Jean-de-Maurienne

Liste des participants

Représentants des administrations publiques

Sous-Préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne	Mme HUNAULT Karima Sous-préfète de Saint-Jean-de-Maurienne
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL) AUVERGNE RHÔNE ALPES	Mme JORSIN-CHAZEAU Anne-Laure Cheffe de l'Unité Interdépartementale des deux Savoie
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture (SIDPC)	M. SCALIA Jean-Pierre Chef adjoint de l'Unité Interdépartementale des deux Savoie
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	Mme CARBONNIER Isabelle Inspectrice de l'Environnement
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture (SIDPC)	M. BOUTON Jean-Philippe Inspecteur de l'Environnement
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	Mme NICOL Chloé Assistante administrative
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture (SIDPC)	Mme JOYEUX Chloé Chargée du risque industriel
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	Commandant VAYR Lionel Groupe prospective et Evaluation

Exploitants

TRIMET	M. MAENNER Loïc Directeur général
	M. BOZON Freddy Président CSSCT
	Mme DUFRENEY Cécile Responsable risques industriels
	M. MOLLARET Mathieu Directeur
	M. COUCHENET Mathieu Responsable HSEQ

Collectivités territoriales

Saint-Jean-de-Maurienne	M. ROLLET Philippe Maire de Saint-Jean-de-Maurienne
Epierre	M. AUGEM Jean-Michel Adjoint au maire d'Epierre
Conseil régional	M. SANDRAZ Éric Conseiller régional

Associations

Vivre et Agir en Maurienne	Mme COLLOMBET Annie Vice-présidente
----------------------------	--

Compte rendu de la réunion

Ordre du jour :

- **DREAL**
 - Actualité réglementaire
 - Inspections depuis la dernière CSS
- **TRIMET**
 - Bilan annuel
 - Point redémarrage série F
 - Projets
- **LANXESS**
 - Bilan Annuel
 - Point étude séisme
 - Plan de sobriété hydrique
 - PFAS
- **Discussion**

Ouverture de la réunion

M. ROLLET ouvre la réunion. Il remercie les participants et excuse Mme Anne-Laure BORIE de l'ARS, M. Steeve RENAUDIER du LRF RIO TINTO et M. Olivier THEVENET, conseiller départemental.

M. ROLLET laisse la parole à la DREAL.

Présentation DREAL

- Mme CARBONNIER présente les éléments de l'inspection des installations classées sur TRIMET
- M. BOUTON présente les éléments de l'inspection des installations classées sur LANXESS
(Voir diaporama)

Concernant la diapositive 13 intitulée « DREAL: Inspection LANXESS – 4 Juillet 2023 » :

Mme COLLOMBET demande s'il est normal que les réactions (chimiques) ne soient pas équilibrées.

M. BOUTON explique que les réactions affichées sont simplifiées, mais que le détail pourra être donné.

Concernant la diapositive 16 intitulée « Contrôle du dispositif de protection contre les chutes de blocs » :

Mme la Sous-Préfète de Saint-Jean-de-Maurienne demande si l'on appelle ces filets « filets anti-sous-marins ».

M. BOUTON précise que ce sont des câbles en acier dimensionnés sur la base de la chute verticale d'un bloc d'1 m³ (2500 kg) sur une hauteur de 40 mètres, soit une (E)nergie de 1 MJ (E=mgh). Le bloc arriverait donc avec une (C)inétique de 28 km/h ($C = \sqrt{2E/m}$).

Pour les blocs plus importants, le système prévoit la mise en sécurité immédiate des installations (arrêt des pompes).

M. ROLLET demande s'il existe une périodicité de contrôle de ces filets.

M. COUCHENET indique qu'il y a un contrôle tous les ans.

M. SAVOYE interroge l'inspection sur les risques sismiques.

M. BOUTON répond que tous les sites SEVESO seuil haut de la Savoie (zones de sismicité 3 ou 4) ont eu l'obligation de réaliser des études séisme. Une fois les études réalisées des arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris ou sont à prendre pour acter les renforcements nécessaires à mettre en place.

Présentation TRIMET

(Voir diaporama)

M. SAVOYE demande quelles sont les relations entre TRIMET et RIO TINTO.

M. MAENNEN répond que les deux entités formaient, jusqu'en 2013, un ensemble. Suite à la scission, les relations se sont maintenues sur une base contractuelle.

Par exemple :

- TRIMET fournit la matière première à RIO TINTO (alumine) ;
- TRIMET rachète le métal produit par RIO TINTO ;
- TRIMET scelle les anodes de RIO TINTO,
- TRIMET recycle le carbone de RIO TINTO (anodes en fin de vie appelées mégots d'anode) ainsi que leurs bains électrolytiques,
- L'électricité de RIO TINTO passe par TRIMET ;
- TRIMET fourni l'air comprimé à RIO TINTO.

M. SAVOYE demande si TRIMET travaille sur le procédé « révolutionnaire » de transformation du CO₂ en oxygène de RIO TINTO. Il indique également que dans la présentation de TRIMET les rejets de CO₂ ne sont pas mentionnés.

M. MAENNEN répond que, traditionnellement dans le cadre des CSS, ne sont présentées que les émissions de poussières, de fluor, etc. Si la CSS le souhaite, les autres rejets dont le CO₂ pourront être présentés.

M. SAVOYE répond qu'effectivement les émissions spécifiques de CO₂ par tonne d'aluminium produite pourraient être présentées.

M. MAENNER complète sa réponse en indiquant que le programme de RIO TINTO dit « anodes inertes » est toujours en cours de développement, mais est couvert par le secret industriel. Il s'agit de remplacer les anodes en carbone par des anodes soit en céramique, soit en métaux. La réduction de l'alumine produirait alors uniquement de l'oxygène en lieu et place du CO₂.

TRIMET développe en Allemagne un programme de recherche similaire avec des cuves prototypes. Toutefois, les ampérages, pour lesquels la solution « anode inerte » est validée en laboratoire, sont sans commune mesure avec ceux rencontrés dans l'industrie.

TRIMET et d'autres acteurs de la filière aluminium française dont RIO TINTO, travaillent sur d'autres pistes telles que la capture de carbone.

La difficulté réside dans la faible concentration (1 %) en CO₂ de l'air extrait des cuves. Les techniques de capture actuelles fonctionnent à partir de 5 % de CO₂ et sont optimales dans la gamme 10 à 15 %.

TRIMET coopère avec 3 acteurs sur la mise au point de la capture carbone : RIO TINTO, FIVES et ALUMINIUM DUNKERQUE.

M. BOUTON demande si TRIMET travaille sur le four à cuire pour la capture de carbone. M. MAENNER répond que la majorité de leurs émissions de carbone se trouvent en sortie d'électrolyse. Le four à cuire représente 5 % des émissions alors que 80 % des émissions sont en sortie de cuve.

M. MAENNER renouvelle sa proposition d'une présentation, lors de la prochaine CSS, des émissions de CO₂ de TRIMET.

Cette proposition est validée par les membres présents de la CSS.

M. SAVOYE demande combien de tonnes d'aluminium sont fabriquées.

M. MAENNER répond, que 145 000 tonnes sont produites lorsque l'usine est à pleine capacité, représentant 280 000 tonnes (TRIMET : à vérifier) d'émissions directes de CO₂. Il rappelle l'existence démissions indirectes liées à la consommation d'énergie, au transport des matières premières... Les émissions spécifiques de l'usine sont en moyenne de 4,5 tonnes de CO₂ par tonne d'aluminium produite. La moyenne mondiale se situe autour de 17 tonnes. La recherche sur les anodes inertes et la capture de carbone doivent toutefois se poursuivre.

En 2030, TRIMET vise une baisse des émissions de 10 %.

L'exploitant travaille également activement sur le recyclage d'aluminium, car en intégrant du contenu recyclé dans l'aluminium produit cela permet de diminuer les tonnes de CO₂.

Mme JORSIN-CHAZEAU confirme la nécessité, lors de la prochaine CSS, d'une présentation de la feuille de route de TRIMET sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Mme COLLOMBET demande si de la recherche est développée sur la réduction des émissions de fluor.

M. MAENNER déclare qu'il n'y a pas de collaboration sur ce sujet avec le LRF. RIO TINTO ne vend plus sa technologie de cuves à TRIMET. Cependant il peut arriver que RIO TINTO demande à TRIMET l'accès au site industriel pour tester des capteurs par exemple.

Concernant la diapositive 5 intitulée « Programme d'investissement 2023 » :

Mme COLLOMBET demande quelles performances sont attendues au niveau des rejets de fluor à l'issue des investissements.

M. MAENNER précise que depuis le redémarrage de la série F de très bonnes performances sont remarquées sur les rejets en fluor qui sont largement inférieurs à 0,5 kg de fluor par tonne d'aluminium produite.

M. ROLLET demande si les ponts roulants étaient similaires à l'accident qui s'est produit en Tarentaise.

M. MAENNER explique que les ponts sont différents. Sur un plan mécanique, il n'a pas été nécessaire de faire d'importantes rénovations. Seuls les sommiers ont été changés, sans lien, avec l'accident d'Ugine. Un gros travail a été réalisé sur l'alimentation électrique, avec un changement de technologie, de câbles et d'automates.

M. BOUTON demande si le travail est effectué uniquement sur le CO₂ ou également sur le CF₄ et C₂F₆ ?

M. MAENNER répond qu'ils travaillent sur tous les gaz à effet de serre, y compris les PFC.

Concernant la diapositive 10 intitulée « Situations d'urgence » :

M. ROLLET demande comment TRIMET est alerté sur le risque inondation.

Mme DUFRENEY répond que l'usine reçoit une alerte d'EDF indiquant que les barrages sont ouverts pour vidanger l'Arc. L'exploitant engage alors un processus de surveillance avec des consultations régulières de VIGIE-Crue.

M. MAENNER explique qu'il y a trois grands enjeux :

- Mettre en sécurité le personnel en cas d'inondation du site ;
- S'assurer que le pompage des nappes fonctionne correctement pour garantir la protection des cuves ;
- Garantir l'alimentation en eau du site.

Cependant le risque d'inondation est moindre en raison des travaux réalisés dans le cadre du LTF.

Mme DUFRENEY précise qu'il faudrait deux évènements concomitants pour provoquer une explosion : la présence d'eau dans les sous-sols de l'électrolyse et une percée de cuve.

Concernant la diapositive 12 intitulée « Bilan des émissions de fluor » :

Mme COLLOMBET demande pourquoi TRIMET a demandé une autorisation préfectorale à 160 000 tonnes par an alors que la pleine capacité se situe autour de 145 000 tonnes. Elle demande si c'est dû à un manque de place.

M. MAENNER répond qu'à terme, il est projeté d'augmenter la production à 160 000 tonnes.

Il indique que cette évolution ne demanderait pas de cuves supplémentaires, mais une augmentation d'ampérage ce qui permettrait d'augmenter la production de 5 à 10%.

Concernant la diapositive 16 intitulée « Suivi ONF – Evolution 2021/2023 » :

M. BOUTON demande comment s'explique le pic de 2022.

M. MAENNER répond que ni TRIMET ni l'ONF n'ont su l'expliquer.

Mme COLLOMBET demande si un démarrage standard doit se faire capot ouvert.

M. MAENNER explique que l'ouverture des capots sur un démarrage standard est réduite au minimum. Pour le redémarrage de la série F (sur métal solidifié) l'ouverture des capots est en revanche nécessaire. Les capots sont remis en place au bout de 30 minutes.

Concernant la diapositive 20 intitulée « Redémarrage de la série F – TERA Environnement » :

Mme COLLOMBET demande pourquoi il y a davantage de fluor à Saint-Michel-de-Maurienne qui est plus éloigné géographiquement du site que Saint-Martin-la-Porte et Villargondran.

M. MAENNER n'a pas d'explications autres que la dispersion selon la météo. Les mesures ne sont pas suffisamment précises et représentatives.

Mme COLLOMBET demande si les mesures ont été prises au pont de Saint-Michel-de-Maurienne qui mène à Valloire.

M. MAENNER le confirme.

Mme COLLOMBET interroge la pertinence de la valeur limite de 1 µg/m³ de F qui est une recommandation de l'OMS pour la protection des végétaux. Or les végétaux sont atteints puisque TRIMET indemnise les pertes de vignes et d'arbres fruitiers.

M. MAENNER explique ne pas pouvoir commenter l'élaboration des valeurs de l'OMS.

Concernant la diapositive 22 intitulée « Redémarrage de la série F – Boîte à soude » :

M. BOUTON demande si TRIMET a essayé de faire une corrélation entre les émissions de fluor et les mesures sur les boîtes à soude.

M. MAENNER répond qu'il n'y a pas de correspondance, car ça dépend majoritairement des conditions météorologiques. Il suppose que plus il y a d'émissions plus il y a de retombées, mais le premier facteur reste l'hydrométrie, le sens et la force du vent.

Des modèles avaient été constitués pour interpréter les mesures des boîtes à soude en fonction des émissions et des conditions météo, mais ça n'a jamais abouti, car ce n'est pas une science suffisamment exacte.

Mme COLLOMBET observe une augmentation des retombées de janvier à mai 2024 par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

M. MAENNER indique que la moyenne de ces quatre mois est de 3,5 µg/dm³/jour pour une moyenne de 3,4 sur les cinq dernières années.

Mme COLLOMBET demande si les capteurs dynamiques étaient plus fiables que les boîtes à soude, car moins dépendants de la météo.

M. MAENNER explique qu'il y avait des problèmes de fiabilité avec les capteurs dynamiques. Les résultats étaient plus dispersés. Les recommandations du guide de l'INERIS sur les mesures de retombées de fluor sont mises en œuvre.

Concernant la diapositive 25 intitulée « Récupération de la chaleur fatale » :

M. SAVOYE demande la date de finalisation du dossier.

M. MAENNER répond que l'échéance est de 6 mois pour l'étude en interne. Elle vise à déterminer les potentiels de chaleur récupérables et la faisabilité technique.

M. SAVOYE souhaite que le sujet soit abordé à la prochaine CSS.

M. MAENNER répond par l'affirmative.

M. ROLLET indique l'existence d'une étude similaire, bien qu'indépendante, chez FERROPEM avec les mêmes délais. Un bureau d'études regroupera les informations. Un travail est également mené sur les eaux d'exhaure du tunnel Lyon-Turin (environ 600 à 800 l/seconde) ce qui permettrait d'alimenter le réseau de chaleur. Il signale également l'étude de la SOREA sur du turbinage.

Des réunions sont en cours avec les acteurs locaux pour valoriser les différentes calories identifiées sur les sites industriels, les sites naturels et le Lyon-Turin.

Concernant la diapositive 26 intitulée « Consommation d'eau » :

M. SAVOYE revient sur l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 23 mai 2024 relatif à l'étude de réduction des rejets de HAP dans l'Arc et demande si le délai de neuf mois pour un retour à la conformité sera respecté.

M. MAENNER explique être dans les temps, même si l'étude a pris du retard. En effet, l'arrêté préfectoral du 07 décembre 2021 a prescrit une première étude technico-économique sur certains HAP rejetés dans l'Arc. Les résultats de cette première étude ne convenaient pas aux attendus, car les pistes d'amélioration de l'étude étaient difficilement réalisables.

L'étude a donc été élargie et a par conséquent pris du retard. Le préfet a donc décidé de mettre en demeure.

M. MAENNER considère qu'au mois de mars (fin du délai de la mise en demeure), l'étude sera achevée.

Présentation LANXESS

(Voir diaporama)

Concernant la diapositive 19 intitulée « Bilan des rejets aqueux – investissements 23-24 » :

Mme COLLOMBET demande la signification du sigle CNPP (post CSS : Centre national de prévention et de protection).

M. COUCHENET répond qu'il s'agit d'un bureau d'études spécialisé en incendie.

M. SCALIA ajoute que ce bureau d'études est reconnu nationalement.

Concernant la diapositive 22 intitulée « Bilan du SGS » :

M. SAVOYE demande si les séismes et les chutes de blocs peuvent être liés.

M. MOLLARET explique qu'un séisme important peut générer des chutes de blocs.

L'étude s'est toutefois limitée aux chutes.

M. COUCHENET ajoute que les chutes de blocs à Epierre sont généralement dues aux phénomènes de gels, plutôt qu'aux séismes. Dans les deux cas, les pompes de phosphore seraient arrêtées pour prévenir une fuite alimentée de phosphore. Le site serait alors mis en sécurité.

M. ROLLET demande si la ligne électrique que l'on aperçoit sur la photo de la diapositive 22 alimente le site.

M. MOLLARET répond qu'elle se connecte dans l'usine mais n'alimente pas.

M. ROLLET suppose qu'en cas de chute de blocs, cette ligne pourrait être menacée.

M. MOLLARET explique que la ligne sert à la SOREA (filiale CNR) pour son installation de turbinage présente sur le site.

Concernant la diapositive 23 intitulée « Bilan du SGS » :

Mme la sous-préfète demande ce que signifie « ATEX ».

M. MOLLARET répond qu'il s'agit d' « atmosphère explosive ».

Concernant la diapositive 30 intitulée « Plan de Sobriété Hydrique » :

Mme JORSIN-CHAZEAU explique que le Plan de Sobriété Hydrique (PSH) correspond aux actions pérennes et temporaires.

Concernant la diapositive 34 intitulée « PFAS » :

Mme COLLOMBET demande ce que signifie AOF.

Mme CARBONNIER explique que l'AOF n'est pas un PFAS, mais un indicateur de présence.

Mme COLLOMBET interroge l'exploitant sur la fabrication de retardateurs de flammes et l'absence de PFAS.

M. MOLLARET déclare que l'usine ne fabrique pas de retardateurs de flammes.

Mme COLLOMBET indique que c'est écrit sur la diapositive 4 de la présentation.

M. COUCHENET indique l'absence de fluor dans les produits fabriqués sur le site.

M. MOLLARET confirme en précisant que le site fabrique des matières premières pour des sous-traitants spécialisés dans la fabrication de retardateurs de flammes.

Discussion

Risques Transversaux :

Mme CARBONNIER explique que la campagne d'information des populations a démarré le 12/10/2023. Plusieurs actions sont organisées au fil du temps. Une brochure a été distribuée dans les boîtes aux lettres des riverains des sites SEVESO.

Mme JORSIN-CHAZEAU demande aux maires présents s'ils ont eu connaissance de la distribution de cette brochure dans leurs communes respectives.

M. ROLLET et M. AUGEM répondent par l'affirmative.

M. BOUTON indique que sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne, la distribution de la brochure doit être limitée au périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI).

M. ROLLET explique que les habitants ne l'ont pas tous reçue. Il considère que la voie postale n'est pas le meilleur moyen pour communiquer.

Mme JORSIN-CHAZEAU rappelle le site internet dédié :
<https://www.lesbonsreflexes.com/>

Mme CARBONNIER explique qu'il peut être intéressant de relayer l'information sur les sites des mairies.

Mme JORSIN-CHAZEAU donne la parole à Mme JOYEUX du SIDPC.

Mme JOYEUX explique que TRIMET a mis à jour son PPI en juillet 2024, un exercice cadre devrait être réalisé début 2025.

Concernant LANXESS, le PPI a été mis à jour en janvier 2024, un exercice devrait être organisé courant 2025.

Mme COLLOMBET demande si un exercice cadre se déroule avec la population.

Mme JOYEUX répond que l'exercice se passe sur table.

Mme JORSIN-CHAZEAU demande quels seront les prochains exercices où la population sera impliquée.

Mme JOYEUX répond qu'il s'agira, dans un premier temps, du site Antargaz à Frontenex le 1^{er} octobre 2024, puis du site MSSA à Saint-Marcel le 15 octobre 2024.

Mme JORSIN-CHAZEAU explique qu'il y a une programmation pluriannuelle pour chacun des sites SEVESO seuil haut qui permet d'alterner entre des exercices « cadre » sur table et des exercices terrain.

M. ROLLET ajoute qu'un exercice profitable a eu lieu en septembre 2020 avec la population.

Commission de Suivi de Site 2025 :

Mme JORSIN-CHAZEAU propose qu'en amont de la prochaine CSS, une visite de LANXESS soit organisée ainsi qu'une visite de TRIMET l'année suivante.

M. SAVOYE demande à inverser le programme pour commencer par la visite de TRIMET.

Mme JORSIN-CHAZEAU propose d'attendre une stabilité gouvernementale avant de définir une date pour la prochaine CSS.

M. BOUTON demande si les membres souhaitent maintenir la périodicité annuelle pour la CSS.

Les membres répondent positivement.

M. ROLLET remercie l'assemblée et clôture la séance.

Philippe ROLLET
Maire

